Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 MARS 2024

DELIBERATION N° 2024-01
Approbation du Procès Verbal du CA du 23 novembre 2023

Le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni au cours d'une nouvelle session, sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du douze mars deux-mille-vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire
David JACQUET – Région Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB
Yves DEMOUY – DRAAF Centre-Val de Loire
Frédéric ARCHAUX – INRAE
Anne BRUNET – Chambre régionale d'Agriculture
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Aude BOURON – Fédération régionale des chasseurs
Julien PROSPER – Fédération régionale de pêche
Marie-Pierre BÉNARD – CNPF

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire
Pauline d'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire
Alan MEHEUST – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Johnny CARTIER – DREAL Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire
Cyrielle MERCIER- Département d'Eure-et-Loir
Hélène MARCHISET – Fédération des Maisons de Loire
Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Aucun

15 administrateurs présents, 15 votants.
Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

****

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,
VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 23 novembre 2024 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 NOVEMBRE 2023
(suite à l'absence de quorum le 11/11/23)

ETAIENT PRESENTS A LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2023 (quorum non atteint) :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :
Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS, Com. de Comm. Grand Chambord

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Yves DEMOUY, DRAAF Centre-Val de Loire
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE
Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
Nelly LARCHEVÊQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT, Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture
Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
Johnny CARTIER, DREAL Centre-Val de Loire
François JOUBERT, Office français de la biodiversité
Frédéric BRETON, Cen Centre-Val de Loire
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire

13 administrateurs présents. Le quorum n'étant pas atteint, le conseil d'administration n'a pas pu valablement délibérer lors de cette séance.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

ETAIENT PRESENTS A LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023 :

Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
Betsabee HAAS, Tours Métropole
Anne-Marie THOMAS, Com. de Comm. Grand Chambord
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVÊQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, URCPIE
Marie-Pierre BENARD, CNPF
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS : aucun

Le quorum n'ayant pas été atteint le 11 novembre, une nouvelle séance a été programmée le 23 novembre afin que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

1. Adoption des procès-verbaux des conseils d'administration des 22 juin et 6 septembre 2023

Délibération

Les projets de PV ont été transmis aux membres avec la convocation.

Les procès-verbaux du conseil d'administration du 22 juin et du conseil d'administration exceptionnel du 6 septembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.
11 voix « pour ».

2. Programme d'actions

2.1. Retour sur programme d'actions 2023

Ce point complète les éléments partagés lors du CA du 22 juin dernier sur l'avancée des projets. Des informations sur les différents projets en cours ont été partagées dans le mémo. Il est proposé, pour ceux qui le souhaitent, de revenir sur tous les projets nécessitant des précisions.

2.2. Stratégie de communication de l'ARB

Échanges et délibération

Le conseil d'administration a été informé fin 2023 de la nécessité d'une stratégie de communication de l'ARB. Quelle ambition, quel positionnement de l'offre de service, quels publics prioritaires, quels messages, quelle vision des membres sur leur propre rôle et leur vision pour l'ARB… autant de questionnements auxquels cette stratégie a vocation à répondre, en lien avec la stratégie pluriannuelle 2023-2027 votée ce début d'année. Le projet de stratégie a été partagé (annexe 3).

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

Le rappel du contexte, la vision prospective globale et les axes et messages clés sont présentés en séance. Cette stratégie sera complétée d'un plan d'action actualisé au fur et à mesure des besoins.

La stratégie de communication se décline en 3 axes :

- **Un axe institutionnel** qui positionne l'ARB comme l'acteur de référence en Centre-Val de Loire. L'ARB facilite les coopérations et actions en faveur de la biodiversité dans les territoires. Elle est un centre de ressources pour partager les connaissances, les expériences et passer à l'action. Elle se compose d'un collectif diversifié d'experts et d'acteurs de terrain
- **Un axe produits et services.** Les dispositifs proposés sont des réponses concrètes aux besoins des acteurs. Ils permettent un accompagnement clé en main pour s'orienter et agir.
- **Un axe sociétal** : la biodiversité est notre meilleure alliée. Il propose des solutions concrètes aux enjeux de demain pour assurer l'habitabilité des territoires : climat, eau, santé, économie.

Chaque axe se décline ensuite en messages, adaptés en fonction de la cible définie.

Le positionnement de l'ARB comme « acteur de référence », tel qu'indiqué dans la stratégie, en faveur de la biodiversité peut poser question vis-à-vis de toutes les structures existantes en Centre-Val de Loire qui pourraient se prévaloir de ce même positionnement. La formulation peut porter à confusion.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de l'ARB en tant que structure institutionnelle mais du collectif qui la compose. L'ARB est identifiée comme centre de ressources par le public (entreprises, particuliers…). Elle oriente vers les différentes structures spécialisées en fonction des demandes qu'elle reçoit.

« Porte d'entrée » ou « portail de ressources » sont suggérés en remplacement pour ne pas porter à confusion. L'ARB a gagné relativement vite une visibilité en tant que structure ressource, notamment vis-à-vis des collectivités.

Une reformulation va être réfléchie (« collectif de référence » ?) Une vigilance permanente est apportée par l'ARB pour ne pas être positionnée en concurrence aux acteurs régionaux, tel que souhaité au moment de la création de l'Agence, et de toujours répondre aux sollicitations en renvoyant vers le bon interlocuteur.

L'INRAE propose de voir comment valoriser les retours d'expérience des dispositifs existants autour de la recherche.

Mettre la biodiversité au cœur de la société est une préoccupation partagée par le Conservatoire d'espaces naturels qui a inscrit cet objectif dans son plan d'action depuis 2013. Cette convergence d'objectifs facilite l'implication du Cen dans les travaux de l'Agence. Un équilibre reste néanmoins à trouver pour que le Cen continue à délivrer ses propres messages et reste visible en tant qu'association dans la sphère publique.

Une alerte est faite sur la multiplication des messages qui demandent des moyens humains et financiers pour les déployer. Ne faudrait-il pas s'orienter vers une complémentarité de la communication entre membres plutôt que de s'accorder sur la diffusion de messages communs, d'autant plus que des structures sont dépendantes d'un échelon national ?

Au sein de l'axe sociétal, il faut s'attacher à expliciter la biodiversité pour la rendre concrète auprès du public, et donner envie de passer à l'action. Même si les messages ne peuvent pas être portés de façon identique par les structures qui composent l'ARB, toutes ont un intérêt commun pour la préservation de la biodiversité.

Les travaux menés dans le cadre de l'observatoire qui produit un nombre conséquent de données mériteraient d'être davantage diffusés et partagés, car manifestement peu connus. Un rôle de relais et d'ambassadeur est à jouer par le collectif pour valoriser les supports existants (infographies sur les données régionales…).

La multiplication des messages correspond à un choix possible à établir en fonction du dispositif mis en place et du public cible. L'objectif est de toucher un maximum de personnes qui aujourd'hui n'ont

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

pas connaissance des enjeux et des projets réalisés. D'où l'idée actée lors du séminaire de janvier sur un partenariat test avec une grand enseigne.

Un plan de lutte contre les risques d'incendies est en cours d'élaboration au niveau interdépartemental. Sa mise en place ne sera pas sans conséquences sur la biodiversité. Ce qui est le cas également des débroussaillages obligatoires. Des campagnes de communication peuvent être utiles pour accompagner les obligations règlementaires afin d'y répondre dans les meilleures conditions possibles et ainsi limiter leur impact sur la biodiversité.

La stratégie de communication qui a été présentée est un socle de référence qui a vocation ensuite à se décliner en plans de communication annuels en fonction des enjeux, des priorités, de l'actualité…

La stratégie de communication de l'ARB est approuvée à l'unanimité.
11 voix « pour ».

2.3. Projet de feuille de route 2024 de l'ARB :

Échanges et délibération

Vous trouverez en annexe 4 le tableau présentant les actions envisagées au titre de la feuille de route 2024.

Ce projet est soumis au débat afin d'identifier les actions prioritaires, les compléments qu'il vous semblerait nécessaire d'apporter. Cela permettra de réaliser ensuite des estimations plus fines du temps nécessaire, de solliciter des devis pour les prestations externalisées, afin de préparer le BP 2024 qui sera présenté au vote du CA le 21 mars prochain.

Voici en synthèse les principaux projets figurant dans cette feuille de route annuelle, dans la continuité des actions conduites précédemment et en adéquation avec la nouvelle stratégie pluriannuelle 2023-2027 :

AXE 1 : Observer la biodiversité régionale et partager sa connaissance
- Finalisation et publication du guide « Semer local »
- Interventions « Végétal local » dans les établissements scolaires agricoles (en lien avec la DRAAF)

AXE 2 : Sensibiliser, former et mobiliser sur la biodiversité
- Conception de la boite à outils sur les Solutions fondées sur la Nature
- Démarche test de mise en œuvre d'un partenariat avec une grande enseigne afin de sensibiliser ses publics à la biodiversité
- Projet de refonte des indicateurs pour une meilleure appropriation des publics cibles
- Support de valorisation de la connaissance à l'occasion des 10 ans de l'ORB
- Organisation du Mois de la biodiversité, animation du dispositif JMZH, animation de la fresque de la biodiversité
- Animation et enrichissement du Portail de la biodiversité

AXE 3 : Accompagner les acteurs dans les territoires et faire émerger des projets
- Animation SFN : capitalisation et production de ressources pour aider à l'émergence de projets, appui aux porteurs de projets, contribution au réseau national ARTISAN
- Animation TEN : accompagnement individualisé des collectivités engagées ou candidates, organisation de temps d'échange/formation, communication, contribution aux travaux nationaux, réflexion pour optimisation de l'appui apporté au-delà du dispositif
- Animation milieux aquatiques : auprès des structures GEMAPI, des techniciens de rivières
- Massification de l'animation avec le chargé de mission en cours de recrutement pour densifier les formats proposés et l'appui aux collectivités
- Si recrutement, accompagnement des réseaux d'acteurs économiques, animation du dispositif « Entreprises en gagées pour la nature », conception d'un Biodiv'Tour entreprises

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

- Lancement de la zone test agricole avec le choix de la zone géographique suite à l'AMI, le benchmark sur la caisse de sécurisation, l'accueil d'un stagiaire, le recrutement de l'animateur·trice

AXE 4 : animer le collectif ARB

- Bilan d'étape à l'occasion des 5 ans avec rencontre des membres, et organisation du séminaire interne à l'automne
- Mise en œuvre de la stratégie de communication et déclinaison en un plan d'action annuel

La contribution de l'ARB aux travaux de l'AREC va être intégrée en complément dans la feuille de route.

La DREAL indique qu'un travail va être mené, conjointement avec le Conseil régional et les services de l'Etat, visant à décliner les orientations du Chef de l'Etat en matière de planification écologique dans la région. Deux axes sont concernés : la réduction des gaz à effet de serre et l'érosion de la biodiversité. L'objectif de la COP lancée le 4 décembre en Centre-Val de Loire est de mettre autour de la table l'ensemble des exécutifs pour avancer conjoitement dans les prochains mois et établir une feuille de route régionale. Ces travaux mobiliseront les différentes structures et notamment l'ARB.
Précision sur le recrutement du chargé de mission supplémentaire pour densifier, massifier l'animation de l'Agence : un temps sera dédié en début d'année au moment du lancement de cette mission complémentaire pour s'assurer de la bonne articulation entre les services de l'Etat, le Conseil régional et l'ARB.

La feuille de route 2024 de l'ARB est approuvée à l'unanimité.
11 voix « pour ».

2.4. Séminaire interne 2024 « les 5 ans de l'ARB » SUJET STRATEGIQUE DE SEANCE

Échanges

Alors que l'ARB fêtera en 2024 les 5 ans de sa création, il est proposé que le séminaire annuel soit l'occasion d'un point d'étape de façon à mieux se projeter pour les années à venir.

Au cours du conseil d'administration un temps d'échange dédié sera organisé afin de recueillir vos témoignages, ressentis, suggestions, souhaits…

Différents questionnements peuvent servir de support à ces échanges :

- Quid des modalités de travail actuelles au sein du collectif ARB ?
- Quels sont vos ressentis sur la dimension collective des travaux ?
- Quel sentiment d'appartenance à ce collectif ?
- Des besoins / attentes des structures membres vis-à-vis de l'ARB ?
- Besoin de réinterroger les fondamentaux de l'ARB ?

L'objectif est d'organiser ce séminaire à l'automne 2024, 5 ans après l'événement d'inauguration du 27 septembre 2019. Il vous est proposé que le conseil d'administration et le comité technique soient les instances de définition des grands axes de ce séminaire d'étape. Un groupe de travail dédié sera ensuite mis en place.

Parmi les difficultés rencontrées par l'ARB, d'un point du vue purement administratif, l'absence de quorum lors de conseils d'administration est une problématique récurrente. Il avait été envisagé de mettre en place un indicateur sur le suivi des membres (par exemple, sur 6 sièges attribués au Conseil régional, 5 sont régulièrement vides, la multiplication des représentations des élus est telle que matériellement il leur est impossible d'être présents).

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

Les travaux animés par l'équipe ARB répondent-ils à un besoin du collectif ? Est-ce que le collectif se sent suffisamment concerné par ces travaux et peut-il dédier du temps pour y participer ?
Il est proposé de réaliser un bilan interne de la participation des membres aux différentes instances et groupes de travail pour s'interroger sur la réalité de l'implication et questionner les membres très peu mobilisés sur leur souhait de conserver un·des siège·s au sein de l'ARB. Et dans un second temps effectuer un bilan prospectif des collaborations avec des structures externes.
L'exercice a été réalisé au niveau de l'équipe ARB, et chaque membre peut réaliser préalablement au séminaire ce bilan dans sa propre structure. Ainsi, chacune des structures membres réfléchit en amont aux attentes et contributions qui sont les siennes vis-à-vis de ce collectif régional.

Le Cen indique que son implication dans des réseaux se limite à la fédération des conservatoires et à l'ARB. D'un point de vue technique, la mise en place d'une ARB n'apporte pas de plus-value sur les pratiques professionnelles du Cen. En revanche, il existe un fort sentiment d'appartenance au collectif qui partage des valeurs communes et permet de massifier l'action en direction de publics cibles. D'autant que les moyens humains et financiers dont dispose le Cen ne permettent pas d'y consacrer suffisamment de temps.

FNECVL partage des enjeux communs avec l'Agence, ce qui est facilitant notamment dans le travail mené en direction des collectivités territoriales. Toutefois les avancées en 5 ans sont présentes mais insuffisantes par rapport à l'urgence de la situation. Une plus grande participation de l'ensemble des structures au collectif pourrait permettre d'avancer plus vite.

Pour la première fois cette année, l'Agence a dû se mobiliser sur un appel à projets (via le Fonds vert) pour financer de l'animation, contrairement au positionnement souhaité lors de la création de l'ARB. En effet, l'Agence ne devait pas se trouver en concurrence avec son propre réseau sur des appels à projets pour l'obtention de ressources financières. Le séminaire doit être l'occasion de questionner l'ambition politique et technique de l'Agence au regard de ses moyens.
Toutes les ARB n'ont pas le même fonctionnement. Certaines n'ont pas besoin d'aller solliciter des financements complémentaires, pour d'autres cela fait partie de leur fonctionnement intrinsèque. Cela a néanmoins une incidence très concrète puisque le temps consacré à la recherche de crédits, sans certitude d'aboutir, est du temps qui n'est pas consacré au cœur des missions.

La Chambre régionale d'agriculture réaffirme son intérêt à faire partie de l'ARB. L'agriculture et la foresterie gèrent près de 90% des surfaces du territoire régional. Demain l'accompagnement des agriculteurs concernera trois sujets principaux : l'eau, la biodiversité et le carbone, les trois étant implicitement liés. L'ARB permet de mettre toutes les structures autour d'une table, de connaître les problématiques de chacune et de faire des choix éclairés.
Il est proposé à la chambre régionale d'agriculture de recevoir le conseil d'administration du mois de juin 2024, qui a lieu chaque année dans l'une des structures membres avec une visite de terrain l'après-midi.

L'OFB est favorable à la diffusion d'un questionnaire pour que chaque structure s'interroge en interne pour nourrir le séminaire en amont. L'OFB a mis en place une doctrine en direction des ARB.
Il n'y a pas d'autres ARB qui ait fait un séminaire en ce sens. L'ARB Occitanie organise quant à elle des assises de la biodiversité.

Le CESER s'exprime en tant qu'observateur au CA. Le collectif AARB est une assemblée composée de spécialistes, pas toujours accessible à tout le monde. Par ailleurs, la feuille de route présentée semble trop ambitieuse au regard de l'équipe existante et de ses moyens. Le sujet est très transversal, et pourrait être traité à travers quelques actions phares, plutôt tournées grand public et illustrées par des exemples régionaux, facilement compréhensibles. Il propose également, pour faciliter le fonctionnement de l'établissement, d'imposer une règle de présence minimum obligatoire des membres pour siéger au CA.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

La Communauté de communes Grand Chambord témoigne des difficultés rencontrées à l'échelle de son territoire. La comcom est composée de 16 communes qui représentent 10 000 habitants. Elle a mis en place un PCAET, des ABC, un plan paysage et des actions relevant de solutions fondées sur la nature. Cependant, il est très difficile d'aborder le thème de la biodiversité avec les administrés (exemple des interventions sur le cimetière qui ont entrainé beaucoup de mécontentement de la part des habitants). Les maires ne sont pas toujours réceptifs non plus, ce qui ne facilite pas le changement des pratiques de gestion des espaces publics. De plus les actions requièrent des fonds spécifiques et sont parfois abandonnées au profit de dépenses rendues obligatoires (réfection des digues de Loire…).
L'ARB a commencé à travailler à un accompagnement via « Les mots pour convaincre » mais qui reste à développer et à adapter selon les profils (maire, habitant, association…).
Une entrée par la thématique santé est un bon moyen de sensibiliser : la santé de l'air, de l'eau, des sols sont essentielles pour la vie et devraient mobiliser davantage.

L'ensemble de ces échanges très éclairants et contributions à venir vont permettre de mener une réflexion avec le comité technique et l'équipe. Une restitution sera présentée au conseil d'administration de mars afin de poursuivre sur les attendus du séminaire qui se tiendra fin 2024.

3. Gestion administrative et juridique

3.1. Ressources humaines

3.1.1 Recrutement alternante communication

Délibération

Comme échangé lors du CA le 22 juin dernier, le recrutement d'Ella Leroy alternante en BTS communication a été réalisé. Ella a rejoint l'équipe le 1er septembre dernier et sera en alternance pour 2 ans.
Son tuteurât est assuré par Marine Céleste, naturellement en interaction avec l'ensemble de l'équipe au gré des projets.
Une demande de prise en charge partielle par le CNFPT sera renouvelée en 2024 (7000 €/an) pour le volet formation à l'AFTEC.
La Paierie sollicite une délibération pour ce recrutement.

Le recrutement pour 2 ans d'une étudiante BTS communication en alternance avec prise en compte des frais pédagogiques (9 000 €/an) ainsi que son salaire (43% du SMIC la première année, et 51% du SMIC la 2ème année, est approuvé à l'unanimité.
11 voix « pour ».

3.1.2 Recrutement renfort animation territoriale

Délibération

La demande d'une subvention au titre du Fonds Vert a été déposée cet été pour permettre le renforcement de l'animation territoriale, et ainsi contribuer à la montée en compétence des territoires et à la détermination de programmes d'actions ambitieux par chaque EPCI dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale.

Comme cela a été présenté lors du CA du 6 sept. dernier, il s'agit de favoriser la montée en compétence des acteurs sur les territoires et de faciliter la mise en œuvre de projets favorables à la biodiversité dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale.

Cette demande a été acceptée par les services de l'Etat, la préfecture du Loiret devant faire parvenir prochainement à l'ARB l'arrêté correspondant. Il s'agit d'une subvention allouée pour une durée de 1

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

an, au taux de 80%. Cette subvention pourra faire l'objet d'une demande de renouvellement pour la l'année 2025, en s'appuyant sur les premiers résultats obtenus au 1er semestre 2024.

La publication du poste pour procéder au recrutement vient donc d'être réalisée. L'objectif est de pouvoir accueillir le/la chargé·e de mission début 2024.

S'agissant d'un projet à durée déterminée, le recrutement sera réalisé via un contrat de projet d'un an renouvelable une fois (si le financement de la seconde année est obtenu). Cela ne nécessite donc pas de créer un support de poste.

Le recrutement, via un contrat de projet d'un an renouvelable une fois, d'un chargé·e de mission « animation territoriale biodiversité » pour massifier l'animation réalisée par l'ARB sur le territoire régional est approuvé à l'unanimité.
11 voix « pour ».

3.2. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et du règlement budgétaire et financier

Délibération

À partir du 1er janvier 2024, l'application de l'instruction comptable M57 et l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) **deviennent obligatoires** pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Ce changement d'instruction budgétaire, en lieu et place de la M14 utilisée depuis la création de l'ARB, a fait l'objet d'un avis conforme de la Payeure régionale en date du 22 juin 2023.

Propre à chaque collectivité, le règlement budgétaire et financier de l'ARB (voir en annexe 5) a été rédigé en tenant compte des mentions obligatoires définies par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) ainsi que des crédits de paiement (CP) ;
- Les règles concernant la caducité et l'annulation des AP-AE. Il indique aussi les conditions de report des CP ;
- Les modalités d'information du conseil d'administration sur la gestion des engagements pluriannuels ;
- La description des procédures budgétaires, organisationnelles et comptables de la collectivité.

Le RBF formalise les règles relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité et permet de pérenniser et de faire connaître ses pratiques en interne.

Il vous est proposé :

- **d'adopter, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée;**
- **d'adopter le règlement budgétaire et financier de l'ARB annexé à la présente délibération ;**
- **que l'amortissement obligatoire (dispositions de l'article L2321-2-27 du CGCT) des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2024 soit linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;**
- **que les durées d'amortissement soient celles qui étaient antérieurement appliquées**
- **de maintenir le vote des budgets par nature, et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

- **d'autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

3.3. Amortissements

Délibération

Les durées d'amortissement de l'ARB Centre-Val de Loire ont été définies par délibération n°2022-16 du 24 novembre 2022. La mise en place de la M57 implique la subdivision des comptes 2183 et 2184. Une nouvelle délibération est donc nécessaire pour la reprise des durées d'amortissement, en adaptant les numéros des comptes repris, selon le tableau suivant :

Durées d'amortissement ARB Centre-Val de Loire		
Compte	**Intitulé**	**Durée amortissement**
Immobilisations incorporelles		
2051	Concessions et droits similaires	3 ans
Immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21838	Autre matériel informatique	3 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2185	Téléphonie	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	3 ans

Les durées d'amortissement selon le tableau présenté sont approuvées à l'unanimité.
11 voix « pour ».

3.4. Orientations budgétaires 2024

Délibération

Le BP 2024 sera élaboré sur la base des actions envisagées au titre de la feuille de route annuelle, telle que débattue en séance ce jour, et sera soumis au vote du CA le 21 mars 2024.

Les ressources 2024 de l'ARB seront conformes aux statuts avec les dotations statutaires du Conseil régional et de l'OFB, représentant un total de 565 k€/an, ainsi que la mise à disposition gratuite du poste de Cécile Le Meunier (48 000 €/an), responsable administrative et financière.

S'ajoutent à ces ressources statutaires les moyens suivants liés à des projets d'animation territoriale et faisant l'objet de conventions spécifiques :

- La subvention de l'AELB pour le poste d'animation territoriale sur les milieux aquatiques (convention CERCAT) : montant annuel de 32 500 € ;
- La subvention de l'Europe et du Ministère de la transition écologique (via l'OFB) pour le poste d'animation des « solutions d'adaptation fondées sur la nature » dans le cadre du projet Life ARTISAN dont l'ARB est bénéficiaire associé. Un versement de 60 366 € est prévu fin 2024 ;

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

- Le versement du 1er acompte du Fonds Vert (50% = 30 000€) concernant le poste d'animation territoriale biodiversité (le solde ne pouvant être versé qu'après remise d'un bilan des travaux réalisés soit début 2025).

Concernant les ressources humaines, cette simulation comporte également les éléments suivants :

- Accueil d'un stagiaire pendant 6 mois pour le projet de zone test agricole ;
- Poursuite de l'alternance d'Ella Leroy (salaire + dépenses pédagogiques). L'obtention d'une subvention du CNFPT étant incertaine, elle n'a pas été prise en considération.

Le résultat 2023 de l'ARB, une fois les comptes de gestion et compte administratif validés, sera également intégré au budget 2024.

Voici ci-dessous la simulation budgétaire 2024 établie à ce jour, avec pour repère le réalisé en 2022, et la prévision d'atterrissage 2023. Ces 1ers éléments chiffrés seront affinés pour la préparation du BP, compte à compte et à partir du résultat effectif 2023.

Concernant l'hébergement, 2024 correspondra à la 1ère année pleine dans les nouveaux locaux avenue des Droits de l'Homme. Cela simplifiera les comptes car l'hébergement mutualisé entrainait des dépenses importantes du fait de la prise en charge complète des locaux, et du reversement des quotes-parts de chacune des associations hébergées.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

Dépenses d'investissement

N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	atterrissage	Simulation BP
		2020	2021	2022	2023	2024
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	888 €	0 €	9 800 €	0 €
20	Immobilisation incorporelles	420 €	52 423 €	11 310 €	- €	0 €
21	Immobilisation corporelles	4 750 €	4 345 €	9 287 €	21 284 €	7 000 €
020	Dépense immob imprévues	0 €	0 €	0 €	- €	0 €
TOTAL		**5 170 €**	**57 656 €**	**20 597 €**	**31 084 €**	**7 000 €**

Dépenses de fonctionnement

N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2020	2021	2022	2023	2024
60	Achats	66 275 €	26 337 €	19 418 €	12 900 €	5 100 €
61	Services extérieurs	133 821 €	197 749 €	170 278 €	90 218 €	75 620 €
62	Autres services extérieurs	38 086 €	57 502 €	88 585 €	89 487 €	75 190 €
63	Impôts, taxes et versements...	36 983 €	50 183 €	37 579 €	25 453 €	6 400 €
64	Rémunération du personnel	265 747 €	300 665 €	409 275 €	463 397 €	554 468 €
22	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges courantes	3 €	4 €	2 €	2 €	5 €
TOTAL		**540 915 €**	**632 440 €**	**725 137 €**	**681 457 €**	**716 783 €**

Recettes

N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2020	2021	2022	2023	2024
16	INVEST - Caution à recevoir	0 €	0 €	0 €	18 761 €	0 €
64	Charges de personnel (rbsmt CPAM)	0 €	0 €	0 €	11 992 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	580 850 €	560 000 €	641 441 €	674 687 €	688 116 €
75	Autres produits	86 638 €	91 073 €	112 545 €	49 292 €	5 900 €
77	Produits exceptionnels	6 234 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		**673 722 €**	**651 073 €**	**753 986 €**	**754 732 €**	**694 016 €**

Rappel total dépenses F+I	**546 084 €**	**690 096 €**	**745 734 €**	**712 541 €**	**723 783 €**

Résultat	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Prévision 2023	Simulation 2024
	127 638 €	**-39 023 €**	**8 252 €**	**42 191 €**	**-29 767 €**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240321-2024_01-DE

Les orientations budgétaires 2024 de l'ARB telles que présentées sont a
11 voix « pour ».

3.5. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Délibération

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'Article L1612-1du CGCT, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2024 (ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément aux textes, et en cas de besoin avant le vote du BP par le CA, il est proposé au conseil d'administration de faire application de cet article pour un montant total de **5 811 €** ventilés comme suit :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : **325 €** (25 % de 1 300 €) affectés au compte ***2051*** *: Concessions et droits similaires* pour l'achat de licences et logiciels

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : **5 486 €** (25 % de 21 944 €) affectés aux comptes :

21838 *Autre matériel informatique* : 2 500 € pour l'achat de 2 ordinateurs

21848 *Autres matériels de bureau et mobiliers* : 2 986 € pour l'aménagement de 2 bureaux supplémentaires

L'autorisation accordée au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants présentés, avant le vote du budget 2024 est approuvée à l'unanimité.
11 voix « pour ».

4. Questions diverses

- Réunions du conseil d'administration en 2024 :
  - jeudi **21 mars** à 14h
  - vendredi **14 juin** toute la journée avec visite de terrain (membre à définir souhaitant accueillir le CA et partager un retour d'expérience à cette occasion)
  - jeudi **28 novembre** à 14h
- Mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » du 15 mai au 15 juin 2024
- Séminaire des 5 ans en sept/oct. 2024